



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exploitations

Question écrite n° 57526

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les demandes de la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de la Moselle concernant les contrôles auxquels les membres de cette filière sont soumis. En effet, la FDSEA 57 déplore leur multiplicité, indiquant que les contrôleurs interviennent parfois à quelques jours d'intervalle. Elle souhaiterait en conséquence obtenir l'instauration d'un contrôle annuel unique. Il le remercie de bien vouloir lui faire part de son avis à ce sujet.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a appelé l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les contrôles réalisés sur les exploitations qui interviennent quelquefois à quelques jours d'intervalle. Afin d'apporter une amélioration dans les relations avec les administrés, le dispositif de contrôle sur place des aides bovines et de l'identification a été revu en 2001. Ainsi, de façon progressive, les contrôles des primes bovines et ceux de l'identification seront effectués de façon simultanée, permettant ainsi d'éviter que deux contrôles ayant peu ou prou le même objet n'aient lieu pour une même exploitation à deux dates différentes. En matière de contrôle des déclarations de surface, l'utilisation accrue de la télédétection permet de diminuer les déplacements sur le terrain, ce qui répond à l'attente des exploitants.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57526

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2001, page 723

Réponse publiée le : 21 mai 2001, page 2956